

COMPTE ADMINISTRATIF

2021

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2022

VALENCE



SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
1 LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021.....	3
1.1 La section de fonctionnement.....	4
1.1.1 Les dépenses de fonctionnement.....	4
1.1.2 Les recettes de fonctionnement.....	10
1.2 La section d'investissement.....	16
1.2.1 Les dépenses d'investissement.....	16
1.2.2 Les recettes d'investissement.....	19
2 PRESENTATION DE LA DETTE DU BUDGET GENERAL.....	21
2.1 Bilan au 31 décembre 2021.....	21
2.2 La structure de la dette.....	21
2.2.1 Répartition par prêteur.....	22
2.2.2 Evolution du risque de taux.....	22
3 LES BUDGETS ANNEXES.....	23
3.1 Le Budget annexe Latour Maubourg.....	23
3.2 Le Budget annexe Parkings.....	25

INTRODUCTION

Le compte administratif rend compte de l'exécution budgétaire de l'année écoulée et détermine le résultat d'exécution pour la section de fonctionnement et d'investissement.

D'une manière générale, le résultat du Compte administratif 2021 est excédentaire en Fonctionnement et en Investissement.

La comparaison avec l'année 2020, atypique en raison de la crise sanitaire, n'est pas toujours pertinente. Il convient donc de prendre en compte également les variations moyennes annuelles depuis 2019, donnant une perspective lissée.

La première partie de ce rapport présente et analyse globalement l'exécution budgétaire. La seconde partie traite de l'état de la dette et de la trésorerie. La troisième partie est consacrée aux budgets annexes.

1 LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

Les réalisations de l'exercice 2021 pour le budget principal se présentent de la manière suivante (opérations réelles et d'ordres) :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	79 216 077,47 €	88 441 848,56 €
INVESTISSEMENT	28 440 915,61 €	36 459 399,33 €

En €	Résultat de clôture de 2020 (1)	Part affecté à l'investissement (2)	Résultat de l'exercice 2021 (3)	Résultat de clôture 2021 (4=1-2+3)	Soldes des restes à réaliser Recettes-dépenses (5)	Résultat cumulé avec les reports (6 = 4+5)
Investissement	- 5 492 949,05 €		8 018 483,72 €	2 525 534,67 €	- 2 688 650,59 €	- 163 115,92 €
Fonctionnement	17 875 089,48 €	7 458 516,12 €	9 225 771,09 €	19 642 344,45 €		19 642 344,45 €
TOTAL	12 382 140,43 €	7 458 516,12 €	17 244 254,81 €	22 167 879,12 €	- 2 688 650,59 €	19 479 228,53 €

Le résultat de clôture 2021 (colonne 4 du tableau) reprend le résultat antérieur de 2020.

Le résultat global cumulé 2021 (colonne 6 du tableau) prend en compte les restes à réaliser. Ces résultats sont conformes avec ceux du compte de gestion transmis par le Comptable des Finances Publiques à la collectivité.

La délibération d'affectation du résultat, qui est adoptée lors du Budget Supplémentaire 2022, détermine la part de l'autofinancement destinée à la couverture du déficit et des opérations d'équipement.

1.1 La section de fonctionnement

1.1.1 Les dépenses de fonctionnement

	Chapitre	2019	2020	2021	Evolution en valeur 2021/2020	Variation moyenne annuelle 2021/2019
011	Charges à caractère général	15 305 117,88 €	13 933 752,83 €	14 852 358,05 €	918 605,22 €	-1,49%
012	Charges de personnel	34 706 841,15 €	34 442 918,48 €	36 596 047,51 €	2 153 129,03 €	2,69%
014	Atténuation de produits	4 171 962,40 €	3 025 824,19 €	3 440 893,00 €	415 068,81 €	-9,18%
65	Autres charges de gestion courante	9 820 835,43 €	9 748 113,77 €	9 433 335,25 €	- 314 778,52 €	-1,99%
66	Charges financières	1 110 758,70 €	976 904,30 €	813 661,05 €	- 163 243,25 €	-14,41%
67	Charges exceptionnelles	170 898,02 €	117 962,79 €	38 119,92 €	- 79 842,87 €	-52,77%
68	Dotations aux provisions	875 000,00 €	- €	172 039,00 €	172 039,00 €	-55,66%
	TOTAL Dépenses réelles	66 161 413,58 €	62 245 476,36 €	65 346 453,78 €	3 100 977,42 €	-0,62%
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	14 366 040,53 €	7 416 818,58 €	13 869 623,69 €	6 452 805,11 €	S.O.
	TOTAL Dépenses de fonctionnement	80 527 454,11 €	69 662 294,94 €	79 216 077,47 €	9 553 782,53 €	-0,82%

Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 4,98% en 2021 par rapport à 2020. Cependant, l'année 2020 était atypique compte tenu de la crise sanitaire. Le niveau de 2021 reste plus faible que celui de 2019 avec une baisse de – 815 k€.

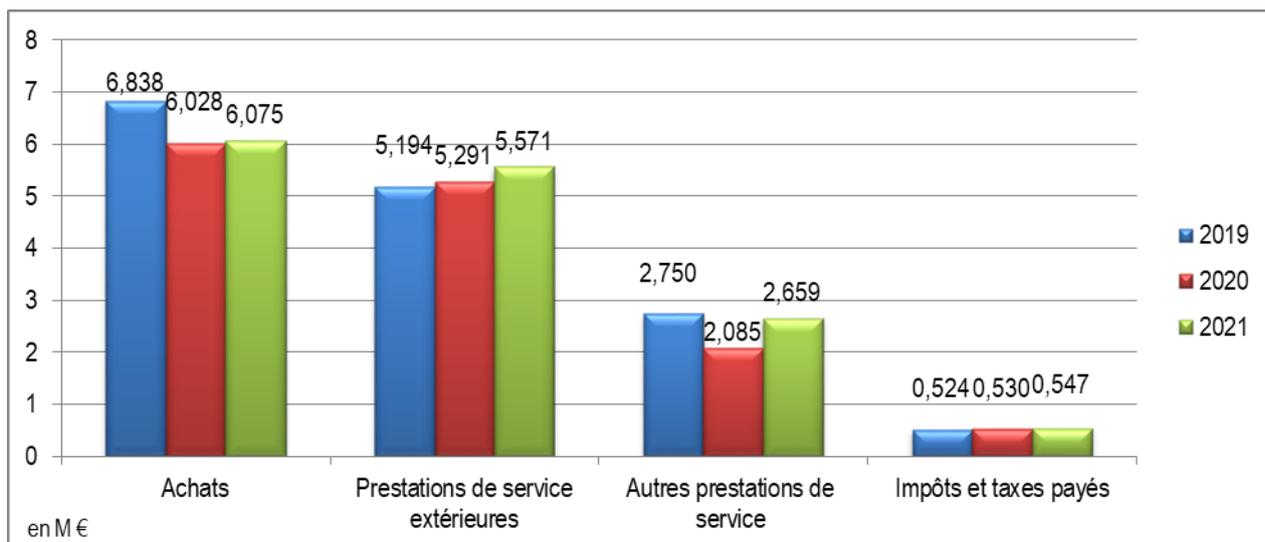
Hormis les charges de personnel, tous les chapitres connaissent une évolution à la baisse depuis 2019 (dernière colonne du tableau).

➤ Chapitre 011 : les charges à caractère général (14,9 M€)

En 2020, les charges du chapitre 011 enregistraient une forte baisse de - 1,4 M€, globalement liée à la crise sanitaire : les repas scolaires non achetés et les événements et manifestations annulés.

2021 marque un retour à un niveau plus classique de fonctionnement, toutefois inférieur à 2019. On constate une stabilisation des Achats et des Impôts et taxes payés et une augmentation des Prestations de service.

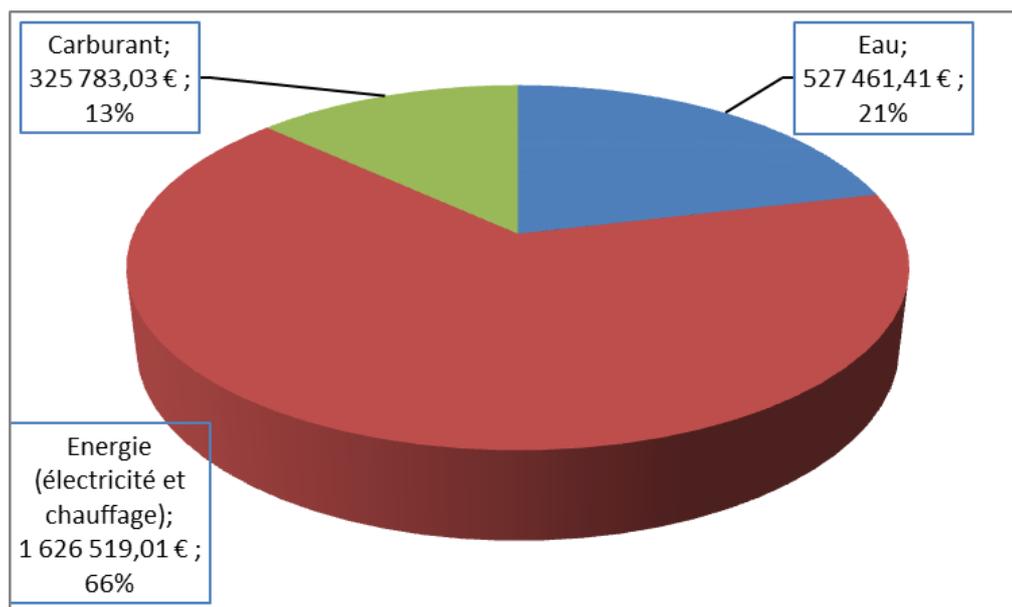
	2019	2020	2021	Evolution en valeur 2021/2020	Variation moyenne annuelle 2021/2019
Achats	6 838 058,83 €	6 028 287,42 €	6 075 308,17 €	47 020,75 €	-5,74%
Prestations de service extérieures	5 193 586,14 €	5 290 902,42 €	5 570 985,94 €	280 083,52 €	3,57%
Autres prestations de service	2 749 485,46 €	2 084 629,10 €	2 659 439,77 €	574 810,67 €	-1,65%
Impôts et taxes payés	523 987,45 €	529 933,89 €	546 624,17 €	16 690,28 €	2,14%
TOTAL	15 305 117,88 €	13 933 752,83 €	14 852 358,05 €	918 605,22 €	-1,49%



1 - L'évolution des « Achats » (natures 60)

Sur 2021, la quasi stabilisation reflète des tendances contraires :

- Le retour à un niveau normal de certaines dépenses suite à 2020 :
 - Les achats de repas scolaires à 2,1 M€, soit + 450 k€ ;
 - Les vêtements de travail à 126 k€, soit +38 k€ ;
 - Les fournitures scolaires à 218 k€, soit +28 k€.
- La poursuite de la diminution des charges de fluides (énergie, eau, carburant), -480 k€ pour 2,480 M€ au total sur 2021 ce qui s'explique partiellement par la poursuite des efforts de rationalisation mais aussi des « effets prix » pour 2021. Pour cette année-là, il y avait eu une diminution par rapport à 2020. Cette tendance s'inversera massivement pour 2022.



2 - Les prestations de services extérieurs (natures 61)

L'augmentation de +280 k€ s'explique notamment par :

- Les locations immobilières et les charges de locatives et de copropriété : elles augmentent de +232 k€ suite à modification de la comptabilisation de location de services communs dont une partie passait auparavant par l'attribution de compensation;
- Les « études et recherches » retrouvent un niveau classique à hauteur de 146 k€, soit +67 k€. Elles ont notamment concerné l'AMO pour le suivi de l'exploitation de la délégation de service public du chauffage urbain et des diagnostics immobiliers.

3 - Les autres prestations de services extérieurs (natures 62)

En 2020, la diminution de ce poste de dépenses était principalement due aux annulations ou non réalisations d'événements sportifs, culturels, de manifestations... en raison de la crise sanitaire. L'augmentation est de 575 k€ entre 2020 et 2021 et le niveau de 2021 reste en-deçà de celui de 2019.

En effet, on trouve notamment dans cette catégorie :

- La majorité des dépenses relatives aux fêtes, +647 k€,
- Le remboursement de frais sous convention à l'Agglo, -75 k€,
- Les frais de transports collectifs (scolaires), +51 k€
- Les frais de nettoyage des locaux, -42 k€,
- Les frais d'affranchissement, +17k€.

4 - Les impôts et taxes payés (natures 63)

Ce type de dépense augmente de 16 690 € pour arriver à 546 624,17 €. Les variations correspondent essentiellement à celles de la taxe foncière. D'une part, elle évolue en fonction du patrimoine de la commune. D'autre part, les bases sont revalorisées annuellement en fonction de l'inflation.

➤ Chapitre 012 : les charges de personnel (36,6 M€)

Depuis l'année 2019, le chapitre 012 de la ville de Valence se répartit sur 2 budgets : le budget principal et le budget annexe parkings.

	2019	2020	2021	Evolution en valeur 2021/2020	Variation moyenne annuelle 2021/2019
Budget Principal	34 706 841,15 €	34 442 918,48 €	36 596 047,51 €	2 153 129,03 €	2,69%
Budget Parkings	398 886,65 €	471 711,23 €	422 217,76 €	- 49 493,47 €	2,88%
TOTAL	35 105 727,80 €	34 914 629,71 €	37 018 265,27 €	2 103 635,56 €	2,69%

Les dépenses de personnel en 2021 ont augmenté de +6,03 % par rapport à 2020 et de +2.69 % en moyenne annuelle par rapport à 2019, dernière année connue non concernée par la crise sanitaire. Il s'agit d'une évolution classique liée au Glissement Vieillesse Technicité estimé à +2% par an et également liée à une année 2020 marquée par le moindre recours à des agents non permanents en raison des confinements et des règles sanitaires.

Cette augmentation de la masse salariale est liée à plusieurs phénomènes :

- une stabilisation légèrement à la hausse des effectifs payés permanents : + 4 équivalents temps plein (ETP) en moyenne sur l'année 2021 par rapport à 2020,
- une forte augmentation des effectifs non permanents : + 30 agents en moyenne sur l'année du fait principalement de la crise sanitaire (remplacements)

Si l'année 2020 a été marquée par un ralentissement général de l'activité des services avec la fermeture au public de certains équipements durant le confinement, il en est autrement pour l'année 2021. En effet, les services ont retrouvé un volume d'activité quasi identique à celui d'avant la crise, avec cependant la nécessité de mettre en place des protocoles spécifiques, coûteux en masse salariale. Les différentes vagues de pandémie ont par ailleurs eu pour effet d'augmenter significativement le taux d'absentéisme, et par voie de conséquence, le recours aux personnels non permanents.

Sur le plan budgétaire, les principales variations constatées entre 2020 et 2021, sont les suivantes :

- la rémunération des agents titulaires : + 536 K€, (dont 117 K€ d'autres indemnités),
- la rémunération des agents non titulaires + 699 K€, (dont 300 K€ d'autres indemnités),
- la rémunération du personnel extérieur : +83 K€ (dont mise à disposition de service),
- les impôts divers et autres versements : + 42 K€,
- les cotisations et autres charges diverses : +757 K€.

Les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses et représentent 55,22 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2021.

Leur proportion par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement est à pondérer des dépenses de personnel notamment prises en charge par le budget principal de la Ville pour le compte de la Communauté d'Agglomération ou du Groupement d'Entraide. Ces dépenses font l'objet d'un remboursement. Il convient donc de retraiter les charges de personnel propres au fonctionnement des services de la Ville.

Le tableau, ci-dessous, décompose les modalités de calcul permettant ainsi de déterminer les charges de personnel relevant de l'activité propre au fonctionnement des services et des missions du budget de la Ville.

Evolution de la masse salariale nette

TOUS BUDGETS	2019	2020	2021	Evolution en valeur 2021/2020	Variation moyenne annuelle 2021/2019
Charges de personnel	35 105 728 €	34 914 930 €	37 018 265 €	2 103 335 €	2,69%
<i>Charges de personnel /DRF*</i>	52,61%	55,53%	55,99%		
Remboursement des charges de personnel	-1 048 585 €	-909 333 €	-511 176 €	398 157 €	-30,18%
Charges de personnel nettes	34 057 143 €	34 005 597 €	36 507 089 €	2 501 492 €	3,53%
<i>Charges de personnel nettes/DRF*</i>	51,04%	54,08%	55,22%		

*Dépenses réelles de fonctionnement Budget Principal et Budget Parkings

Le tableau ci-après détaille les participations perçues en atténuation des charges de personnel.

Objet de la recette	2021
Remboursement Indemnités journalières	117 672 €
Déduction part payée des tickets resto	114 426 €
Personnel mis à disposition de l'Agglo	93 172 €
Personnel subventionné pour Action Cœur de Ville	38 351 €
Personnel mis à disposition du Groupement d'Entraide	34 638 €
Fond de compensation du SFT	17 492 €
Aides apprentis 2020-2021	13 300 €
Autres recettes DRH	82 126 €
TOTAL	511 176 €

► Chapitre 014 : Atténuation de produits (3,4 M€)

2019	2020	2021	Evolution en valeur 2021/2020	Variation moyenne annuelle 2021/2019
4 171 962,40 €	3 025 824,19 €	3 440 893,00 €	415 068,81 €	-9,18%

Les variations importantes proviennent principalement des évolutions dans les relations financières entre la commune et la Communauté. Ce chapitre retrace à la marge les remboursements d'impôts pour dégrèvement de contribuable et un prélèvement au titre de la péréquation nationale entre territoire.

Principalement, on retrouve le versement d'une attribution de compensation de la ville à l'Agglomération. Cette opération compile de nombreux éléments : à l'origine des recettes de fiscalité et de dotation transférées en 2010, par la suite de nombreux transferts de charges liées à la montée en charge des compétences, puis des effets redistributifs entre communes du fait du pacte financier et fiscal de l'Agglomération, enfin les facturations croisées de services mutualisés et de frais de gestion... qui sont préfinancés par la ville en année n et font l'objet de régularisation en n+1. Ainsi, des évolutions règlementaires demandées par la Chambre régionale des comptes ont abouti à un basculement en investissement d'une partie de cette dépense. Le niveau atteint en 2020 était particulièrement bas ; 2021 présente une valeur moyenne.

► Chapitre 65 : les subventions et les participations versées (9,4 M€)

	2019	2020	2021	Evolution en valeur 2021/2020	Variation moyenne annuelle 2021/2019
Subventions et participations	9 036 997,36 €	8 950 604,79 €	8 605 869,34 €	- 344 735,45 €	-2,41%
Indemnités aux élus	628 165,86 €	597 560,31 €	629 890,36 €	32 330,05 €	0,14%
Autres dép. de gestion courante	155 672,21 €	199 948,67 €	197 575,55 €	- 2 373,12 €	12,66%
TOTAL	9 820 835,43 €	9 748 113,77 €	9 433 335,25 €	- 314 778,52 €	-1,99%

Détail des subventions et participations :

	2019	2020	2021	Evolution en valeur 2021/2020	Variation moyenne annuelle 2021/2019
SDIS	3 239 458,00 €	3 239 458,00 €	3 239 458,00 €	- €	0,00%
CCAS	1 850 000,00 €	1 850 000,00 €	1 850 000,00 €	- €	0,00%
Subv. aux associations	3 887 384,63 €	3 797 262,27 €	3 479 206,95 €	- 318 055,32 €	-5,40%
Autres subv. et participations	60 154,73 €	63 884,52 €	37 204,39 €	- 26 680,13 €	-21,36%
TOTAL	9 036 997,36 €	8 950 604,79 €	8 605 869,34 €	- 344 735,45 €	-2,41%

Les subventions versées ont été ajustées suite aux effets de la crise sanitaire et aux événements sportifs et culturels qui n'ont pu avoir lieu. Par ailleurs, Valence a fait le choix d'une gestion solidaire de la crise sanitaire, qui se retrouvera sur le début du mandat.

Les indemnités et frais de mission des élus

	2019	2020	2021	Evolution en valeur 2021/2020	Variation moyenne annuelle 2021/2019
Indemnités des élus	503 342,16 €	489 207,91 €	524 711,18 €	35 503,27 €	2,10%
Cotisations de retraite et de Sécurité Sociale	122 220,87 €	102 799,10 €	105 009,18 €	2 210,08 €	-7,31%
Frais de mission et de formation	2 602,83 €	5 553,30 €	170,00 €	- 5 383,30 €	-74,44%
TOTAL	628 165,86 €	597 560,31 €	629 890,36 €	32 330,05 €	0,14%

Les montants totaux entre 2019 et 2021 sont stables. 2020, en revanche, est une année exceptionnelle : en effet, en raison de la crise sanitaire, le nouveau Conseil municipal n'a été installé que le 23 mai, impactant le montant des indemnités des élus qui avaient terminé le mandat précédent, sans commencer le mandat actuel.

En ce qui concerne les frais de mission et de formation, il n'a pas été rattaché de crédits en 2021, cela sera régularisé en 2022.

➤ Chapitre 66 : les frais financiers (814 k€)

Malgré la mobilisation d'un nouvel emprunt en 2021 (4 M €), les frais financiers baissent de 977 k€ en 2020 à 814 k€ en 2021.

➤ Chapitre 67 : les charges exceptionnelles (38 k€)

Le montant 2021 est composé d'annulations sur exercice antérieur.

➤ Chapitre 68 : dotations aux provisions (172 k€)

Par application de l'article L.2321-2 du CGCT, une provision doit être impérativement constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public. Ainsi, une provision doit être constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé et communiqué par le comptable.

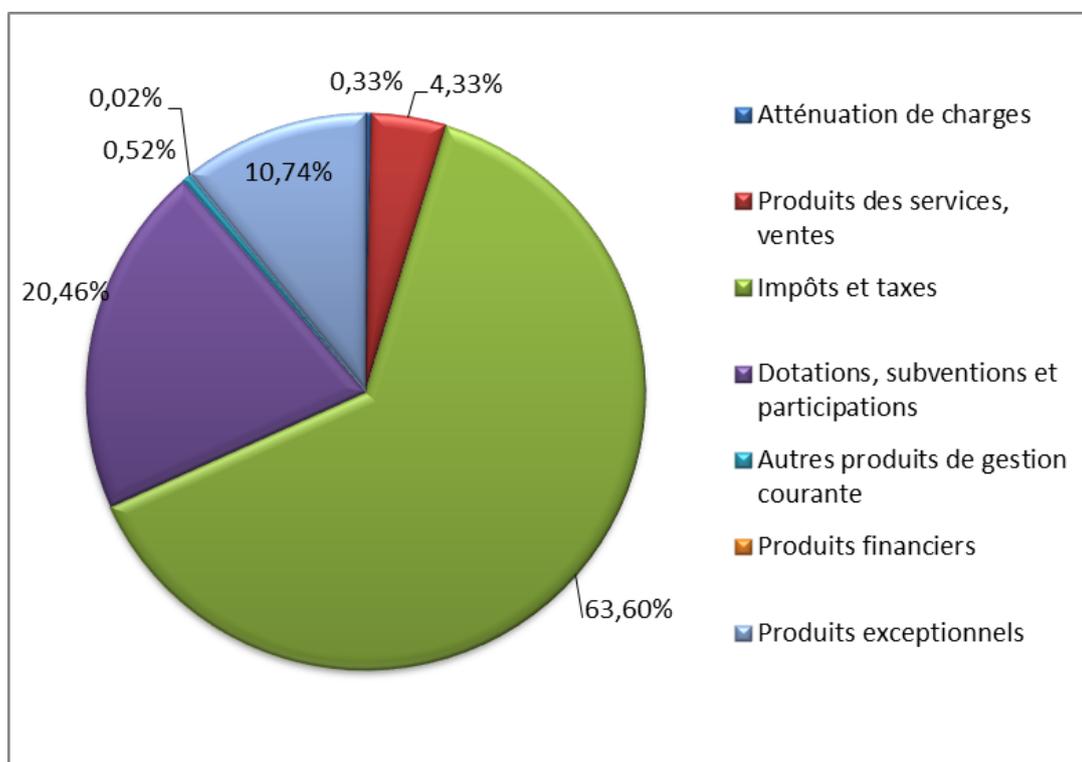
Le montant de la provision 2021 est basé sur l'ensemble des titres émis jusqu'à fin 2018 et non soldés. La provision demandée s'élève à 15% des sommes ainsi calculées.

1.1.2 Les recettes de fonctionnement

D'une manière générale, l'exercice 2021 enregistre une augmentation des recettes réelles de fonctionnement par rapport à 2020 de 9,2 M€ soit **+11,79 %**. L'année 2020 devant être neutralisée en raison de la crise sanitaire, on note toutefois une augmentation des recettes entre 2019 et 2021.

Chapitre	2019	2020	2021	Evolution en valeur 2021/2020	Variation moyenne annuelle 2021/2019
013 Atténuation de charges	284 564,25 €	543 880,92 €	285 888,05 €	- 257 992,87 €	0,23%
70 Produits des services, ventes	5 382 749,71 €	3 801 795,55 €	3 768 888,15 €	- 32 907,40 €	-16,32%
73 Impôts et taxes	50 110 515,51 €	50 917 056,28 €	55 414 297,44 €	4 497 241,16 €	5,16%
74 Dotations, subventions et participations	18 398 798,99 €	18 574 962,89 €	17 830 291,72 €	- 744 671,17 €	-1,56%
75 Autres produits de gestion courante	714 312,23 €	934 300,83 €	454 762,19 €	- 479 538,64 €	-20,21%
76 Produits financiers	22 085,59 €	15 372,39 €	19 207,30 €	3 834,91 €	-6,74%
77 Produits exceptionnels	7 858 702,59 €	3 154 539,51 €	9 359 919,13 €	6 205 379,62 €	9,13%
TOTAL Recettes réelles	82 771 728,87 €	77 941 908,37 €	87 133 253,98 €	9 191 345,61 €	2,60%
042 Opérations d'ordre transfert entre sections	2 720 563,00 €	1 156 951,69 €	1 308 594,58 €	151 642,89 €	S.O
TOTAL Recettes de fonctionnement	85 492 291,87 €	79 098 860,06 €	88 441 848,56 €	9 342 988,50 €	1,71%

Répartition des recettes de fonctionnement sur 2021 :



➤ **Chapitre 70 : les produits des services, du domaine et ventes directes (3,8 M€)**

Les recettes de ce chapitre sont en légère diminution de -0,87 % par rapport à 2020.

Objet de la recette	2019	2020	2021	Evolution en valeur 2021/2020	Variation moyenne annuelle 2021/2019
Redevances relatives au domaine public	671 670,02 €	648 976,67 €	907 248,04 €	258 271,37 €	16,22%
Droits d'entrée et produits des services culturels	224 332,67 €	125 657,81 €	109 283,81 €	- 16 374,00 €	-30,20%
Recettes des équipements sportifs	25 172,80 €	15 008,22 €	17 625,50 €	2 617,28 €	-16,32%
Participation des usagers MPT	303 477,47 €	208 943,42 €	171 341,14 €	- 37 602,28 €	-24,86%
Recettes des vaccinations et désinfections	175 414,82 €	60 716,00 €	89 259,08 €	28 543,08 €	-28,67%
Restauration scolaire et activités péri scolaires	1 632 504,50 €	826 785,41 €	1 173 536,11 €	346 750,70 €	-15,21%
Remboursement de frais par d'autres redevables dont Agglo	2 214 906,85 €	1 844 652,37 €	1 225 214,38 €	- 619 437,99 €	-25,62%
Recettes abandons d'épaves	102 027,76 €	49 555,20 €	51 569,80 €	2 014,60 €	-28,91%
Autres	33 242,82 €	21 500,45 €	23 810,29 €	2 309,84 €	-15,37%
TOTAL	5 382 749,71 €	3 801 795,55 €	3 768 888,15 €	- 32 907,40 €	-16,32%

Les principaux éléments expliquant cette stabilisation sont :

- Le retour à un niveau classique pour les recettes liées à la restauration scolaire et aux activités périscolaires ;
- Les redevances relatives au domaine public : concessions du cimetière en augmentation, droits de stationnement et de location sur la voie publique... ; l'augmentation entre 2020 et 2021 est notamment due à un rattrapage de la recette liée à la délégation de service public du chauffage urbain (redevances d'occupation du domaine public 2019 et 2020) ;
- L'évolution des relations avec l'Agglo dans les transferts de compétence.

➤ **Les recettes d'impositions : chapitres 73 et une partie du 74 (pour les compensations), total : 57,2 M€**

Les taux d'imposition votés par la municipalité sont restés stables depuis 2014 (ils ont augmenté à Valence une fois de +8% en 2010, depuis 1994), en respect de l'engagement pris.

En préambule aux éléments ci-après, il convient de rappeler que l'année 2021 marque le début d'une nouvelle ère de la fiscalité locale avec la mise en œuvre concomitante de deux réformes fiscales d'envergure pour la commune :

- La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales,
- La baisse de 50% de la taxe foncière des établissements industriels.

Les comparaisons avec les années précédentes sont ainsi relativement sans objet et il convient de considérer l'année 2021 comme une nouvelle année de référence peu comparable avec le passé. Aussi, pour comprendre la fiscalité aujourd'hui il faut confronter les chiffres du compte administratif avec les états fiscaux fournis par les services de Bercy : état 1259, 1288, 1386 RC. L'analyse ci-après vise à rendre lisible l'évolution réelle des produits fiscaux.

Répartition du produit fiscal et impacts des deux réformes fiscales mises en œuvre en 2021

Produits en €	2020	2021
Taxe d'Habitation	18 358 262	1 123 313
Taxe Foncière Bâti	27 414 330	42 812 044
Taxe Foncière Non Bâti	195 356	202 421
Rôles complémentaires et supplémentaires (TH/TF)	115 224	177 173
Montant du coefficient correcteur		3 731 466
Sous total chapitre 73	46 083 172	48 046 417
Compensations TH	2 691 187	
Compensations TFB – avant 2020	252 741	271 429
Compensations TFB – nouveauté 2021 : 50% locaux industriels		1 481 507
Compensations TFNB	17 879	17 820
Sous total chapitre 74	2 961 807	1 770 756
TOTAL chapitres 73 + 74	49 044 979	49 817 173

La taxe d'habitation

Depuis le 1^{er} janvier 2021, 80% des ménages ne paient plus de taxe d'habitation sur la résidence principale. En ce qui concerne les 20% des ménages restant, cette imposition n'est plus affectée aux collectivités mais à l'Etat et sa suppression sera effective pour fin 2023.

Cette réforme se traduit dans le budget de la Ville au 1^{er} janvier 2021. La taxe d'habitation supprimée est compensée par l'affectation de la taxe foncière du Département avec un coefficient correcteur.

Il reste, dans les recettes de la Ville, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et biens divers ainsi que sur les logements vacants (total de 1,1 M€).

La taxe foncière

En remplacement de la taxe d'habitation, la Ville a récupéré la part de la taxe foncière du Département et le taux 2020 de 15,51 %. Les deux montants n'étant pas identiques, un coefficient correcteur de la réforme a été calculé. Le montant correspondant est de 3,7 M€ en 2021. Ce dernier est versé par l'Etat au chapitre 73 et se rajoute au montant de taxe foncière effectivement payée sur le territoire.

En parallèle de l'impact de la réforme fiscale, la taxe foncière évolue toujours de deux façons :

- L'actualisation automatique calculée selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé pour les locaux d'habitation et industriels, faible en 2021 (+ 0,2 % contre +1,2 % en 2020) et selon les loyers déclarés pour les locaux commerciaux, moyen en 2021 (+ 0,7% contre +0,4 % en 2020). L'actualisation moyenne pondérée des bases entre les trois types de locaux est ainsi de + 0,4% en 2021 contre +1 % en 2020.
- La variation physique : issue notamment des changements intervenus dans les locaux imposables (constructions, démolitions, réhabilitations, réévaluations, locaux vacants, etc...) et des exonérations. L'augmentation physique moyenne recalculée des bases nettes de la taxe foncière est moyenne en 2021 : + 0,6% contre + 0,7 % en 2020.

A cela s'ajoute des rôles complémentaires et supplémentaires émis par les services fiscaux à la suite de régularisations et contrôles.

Les compensations fiscales

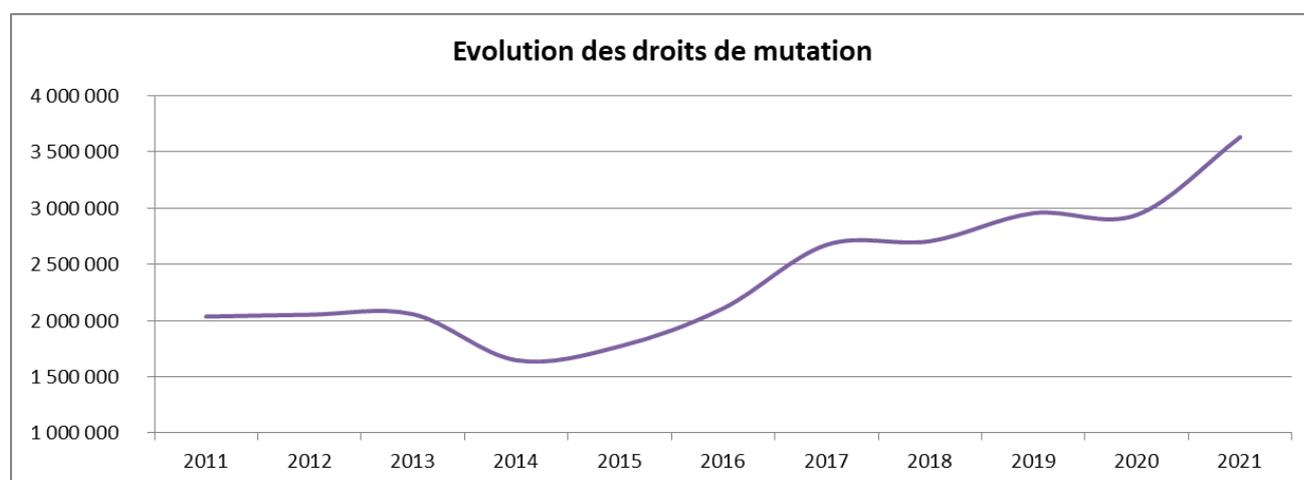
Suite à la réforme fiscale, le panier des compensations à verser aux collectivités locales pour les exonérations relatives à la fiscalité locale a connu une recomposition importante en 2021 :

- Tout d'abord, la compensation relative à la taxe d'habitation des personnes de condition modeste disparaît.
- Ensuite, les autres compensations existantes en 2020 et relatives à la taxe foncière ne sont pas modifiées par la dernière loi de finances. Leurs montants restent quasi stables.
- Enfin, suite à la baisse de 50% de la taxe foncière des établissements industriels, une nouvelle compensation correspondante de taxe foncière apparaît au chapitre 74.

La taxe additionnelle sur les droits de mutation

Le montant des droits de mutation augmente de nouveau fortement en 2021 à un niveau historiquement élevé qui reflète toujours un fort dynamisme et une forte attractivité du marché immobilier sur le territoire de Valence.

Produits	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Droits de mutation, en €	2 035 852	2 052 315	2 056 596	1 647 043	1 770 727	2 108 249	2 673 892	2 706 758	2 956 018	2 940 787	3 632 584
Evolution N / N-1	4,1 %	0,8%	0,2%	- 19,9%	7,5%	19,1%	26,8%	1,2%	9,2%	- 0,5%	+ 23,5 %



La dynamique de la taxe additionnelle sur les droits de mutation s'avère extrêmement sensible. La ville de Valence continue de bénéficier d'une forte attractivité. A cela s'ajoute des taux d'intérêt bas, qui ont relancé le marché de l'immobilier. La tendance nationale est ainsi renforcée sur la Ville.

Les autres produits de fiscalité

Produits en €	2020	2021
Dotation solidarité communautaire	163 942	2 136 580
Fonds national de garantie individuelle de ressources	34 030	34 030
Taxe sur les pylônes	20 344	20 808
Taxe sur la consommation finale d'électricité	1 067 622	1 101 757
Taxe sur la publicité locale extérieure	607 159	442 121
TOTAL	1 893 097	3 735 296

Parmi ces recettes, l'évolution de la dotation de solidarité communautaire est issue du nouveau pacte financier et fiscal avec la Communauté d'agglomération.

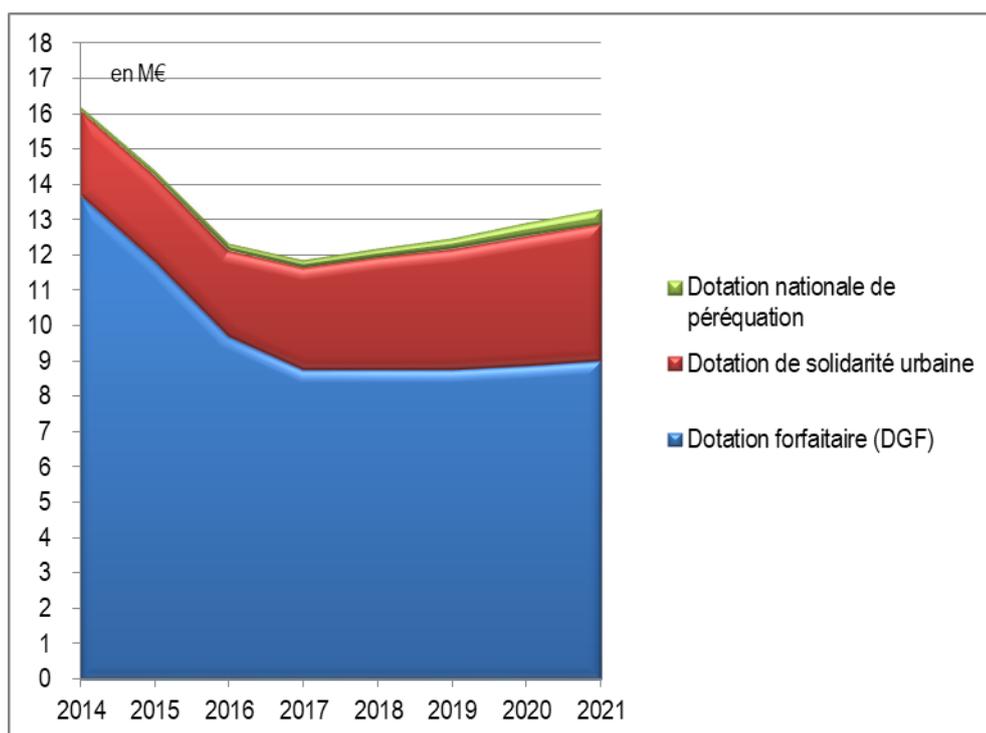
La taxe sur la consommation finale d'électricité est calculée à partir des quantités d'électricité consommées par les usagers pour une puissance souscrite inférieure ou égale à 250 kVA tandis que la taxe locale sur la publicité extérieure concerne les supports publicitaires fixes visibles de toute voie ouverte à la circulation publique à l'exception de ceux situés à l'intérieur d'un local (dispositifs publicitaires, enseignes et pré-enseignes).

► Les dotations de l'Etat au chapitre 74 (13,3 M€)

Au total sur la période 2014-2017, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de Valence a diminué de -27 %. Elle croît depuis 2017 pour la commune de Valence, selon les nouvelles modalités instaurées, notamment en raison de la réforme de la Dotation de solidarité urbaine.

	2014	2017	2018	2019	2020	2021
Dotation forfaitaire (DGF)	13 709 569 €	8 778 974 €	8 793 518 €	8 791 701 €	8 891 458 €	9 031 023 €
Dotation de solidarité urbaine	2 385 346 €	2 885 238 €	3 158 542 €	3 392 010 €	3 645 994 €	3 857 281 €
Dotation nationale de péréquation	122 284 €	211 307 €	253 568 €	304 282 €	365 138 €	438 166 €
TOTAL	16 217 199 €	11 875 519 €	12 205 628 €	12 487 993 €	12 902 590 €	13 326 470 €

Au total, les pertes cumulées de DGF entre 2013, où les dotations s'élevaient à 16,9 M€, et 2021, sont de 29,8 M€.



➤ **Les subventions et participations au chapitre 74 (4,5 M€)**

En dehors de ces 3 dotations, le chapitre 74 regroupe :

- Les compensations de l'Etat notamment au titre des exonérations de taxes, 1 777 k€, - 1,190 M€ par rapport à 2020, déjà présentées précédemment ;
- Le FCTVA récupérable en fonctionnement, 153 k€, qui augmente de 57 k€ par rapport à 2020 ;
- La dotation générale de décentralisation retrouve son niveau de 2019, 335 k€, soit -105 k€ par rapport à 2020 ;
- Des subventions versées notamment :
 - Etat : chantiers jeunes, file active, point relais oxygène, quartiers d'été...
 - ANRU : communication et conduite de projet...
 - Agence Régionale de Santé : médiateur santé, centre de vaccination, maison relais santé...
 - Région : Festival sur le champ, Journées de la truffe, Rallye monte carlo...
 - Département : Tour de France, Gestion des zones humides, Maison des internes, Vaccinations...
 - Autres : Caisse d'allocations familiales, participation de l'ADUDA pour le centre de santé universitaire, du mécénat ...

➤ **Chapitre 75 : les produits de gestion courante (455 k€)**

Ce chapitre contient principalement les loyers perçus par la commune.

➤ **Chapitre 76 : les produits financiers (19 k€)**

Il s'agit principalement des revenus des parts de production de la Compagnie Nationale du Rhône.

► **Chapitre 77 : les produits exceptionnels (9,360 M€)**

Ce chapitre contient les cessions immobilières et de matériels ainsi que des recettes exceptionnelles souvent liées aux indemnités reçues par les assurances ou suite à des jugements. A noter, à ce titre le versement de l'indemnité liée au jugement de la façade Ouest du gymnase Brunet pour 111 326,20 €.

Sur 2021, les cessions à hauteur de 8,9 M€, ont principalement concerné :

- La vente des actions dans le cadre de la SEM In Situ, 6,9 M€ au total (Agglo, CASRA, CDC) ;
- 33 Rue Amblard, à VALRIM, 756 k€,
- Les Lantories Nord à M. Brosche, 643 k€,
- 51 Rue de l'Isle, SCI SEREN 07, 260 k€,
- 12 Impasse du Stade, Monsieur et Madame KHATCHADOURIAN PENZA, 170 k€.

1.2 La section d'investissement

1.2.1 Les dépenses d'investissement

	Chapitre	2019	2020	2021	Evolution en valeur 2021/2020	Variation moyenne annuelle 2021/2019
20	Immobilisations incorporelles	802 389,80 €	804 547,17 €	491 086,94 €	- 313 460,23 €	-21,77%
204	Subventions d'équipement versées	2 556 177,51 €	2 522 281,62 €	2 643 700,80 €	121 419,18 €	1,70%
21	Immobilisations corporelles	15 321 086,78 €	11 837 808,55 €	6 889 153,51 €	- 4 948 655,04 €	-32,94%
23	Immobilisations en cours	2 136 716,04 €	1 440 340,10 €	8 372 417,57 €	6 932 077,47 €	97,95%
45	Travaux pour compte de tiers	2 427 362,77 €	4 046 220,57 €	904 501,38 €	- 3 141 719,19 €	-38,96%
	TOTAL Dépenses d'équipement	23 243 732,90 €	20 651 198,01 €	19 300 860,20 €	- 1 350 337,81 €	-8,88%
10	Dotations	- €	983 665,56 €	- €	- 983 665,56 €	S.O
13	Subventions à reverser	11 000,00 €	1 750,00 €	- €	- 1 750,00 €	S.O
16	Remboursement du capital de la dette	12 215 211,31 €	5 489 130,73 €	4 863 998,89 €	- 625 131,84 €	-36,90%
27	Autres immobilisations financières	1 603,00 €	- €	- €	- €	S.O
	Total Dépenses réelles	35 471 547,21 €	27 125 744,30 €	24 164 859,09 €	- 2 960 885,21 €	-17,46%
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	2 720 563,00 €	1 156 951,69 €	1 308 594,58 €	151 642,89 €	-30,65%
041	Opérations patrimoniales	4 486 992,96 €	111 535,43 €	2 967 461,94 €	2 855 926,51 €	-18,68%
	Total Dépenses d'investissement	42 679 103,17 €	28 394 231,42 €	28 440 915,61 €	46 684,19 €	-18,37%

En 2021, les dépenses d'équipement réalisées s'élèvent à **19,3 M€**.

Le niveau des dépenses d'équipement 2021 de Valence reste élevé :

Dépenses d'équipement en M€

2016	2017	2018	2019	2020	2021
17,4	17,5	24,3	23,2	20,7	19,3

Enfin, à noter sur 2020, une dépense exceptionnelle au chapitre 10 Dotations, il s'agit du versement du résultat du budget annexe de l'Eau à l'Agglomération.

Les réalisations des priorités du Plan de mandat

Le tableau ci-dessous récapitule les réalisations par thématique :

Domaines d'activité	CA 2021
Aménagement urbains et cadre de vie	8 035 845 €
Sports et jeunesse	4 258 056 €
Enseignement	1 986 232 €
Administration générale	1 149 870 €
Culture	775 578 €
Sécurité et salubrité publique	445 578 €
Santé, social et famille	362 538 €
Action économique	108 379 €
Actions pour le logement	56 724 €
Attribution de compensation	2 122 061 €
TOTAL	19 300 860 €

Les montants présentés ci-dessous sont les crédits de paiement dépensés en 2021 et ne représentent pas le montant total des opérations.

En 2021, les dépenses ont principalement porté sur :

Aménagements urbains et cadre de vie (9,4 M€)

-Travaux de rénovation des voiries, 1,232 M€ : Rue Edouard Branly (624 k€), Création carrefour à feux Avenue de Provence (236 k€), Rue Charlie Chaplin (158 k€); solde de l'opération Chemin de Ronde (75 k€), solde de l'opération Parvis de la Gare (23 k€), solde opération Chemin de Robinson (21 k€) ;

-Opérations du PRU 2, 781 k€ : Place du 11 novembre (558 k€), Rue Chappe et Védrine (139 k€), Rue Mozart (52 k€), Place Dunkerque (16 k€) ;

-Déploiement des infrastructures cyclables, 85 k€ ;

-Fin des travaux d'aménagement du secteur de la Bayot, 127 k€ ;

-Secteur Basse ville, 253 k€ : Réfection Rue Jean Bouin et études diverses,

-Acquisitions foncières, 830 k€ :

*Bâtiment 60 allée Joule, 374 k€

*50 Rue Denis Papin, 131 k€

*Bureaux du CGV, 120 k€

*383 Avenue Victor Hugo, 110 k€

*105 Avenue de Chabeuil, 71 k€

-Aménagements d'espaces verts, 1,065 M € : Square Rimbaud (296 k€), Parc Jouvet et Parc Itchevan dont Viarhona (192 k€), Parc Jean Perdrix (151 k€), Parc Benjamin Delessert (148 k€), interventions sur les canaux (75 k€) ;

-Renouvellement du patrimoine arboré, 1,181 M €

-Travaux de sécurisation dans le cadre de la prévention des risques (105 k€) : principalement poteaux incendies

-Acquisition de matériels performants pour les équipes (492 k€) : balayeuses (326 k€), camion Propreté Urbaine (54 k€), laveuse de voirie (38 k€), accessoire de tondeuse Tondobalai (32 k€) ;

Sports et jeunesse (4,3 M€)

Sports :

-Cité de l'escalade, 1,531 M€ ;

-Stade Pompidou, 968 k€ : rénovation de l'éclairage (794 k€), reprise Park nord (93 k€) ;

-Création du gymnase Denis Maurin, 660 k€ ;

-Gymnase Polygone 120 k€ : rambarde jeux roller-hockey ;

-Palais des Sports Mendes France, 100 k€ : rénovation éclairage handball ;

-Halle Chaban Delmas, 81 k€ : portes entrée, sols sportifs ;

-Gymnase Berthelot, 45 k€ : changement parquet danse ;

-Stade Colette Besson, 45 k€ : création éclairage.

Jeunesse :

-MPT du Petit Charran, 289 k€ : finalisation du réaménagement intérieur et extérieur ;

-MPT Polygone, 40 k€ : panneaux photovoltaïques et remplacement climatisation ;

-Centre de loisirs Bonzon : 17 k€, réfection toiture ;

-MJC Chateauvert, 8k€ : remplacement volets roulants

Enseignement (2 M€)

-Aménagements des cours maternelles, 118 k€ : école Rigaud, école Freinet, école Seignobos, école La Bruyère...

-Aménagements des cours primaires, 35 k€ : école Rigaud, écoles Rolland et Freinet, école Buisson...

-Ecole Michelet, 297 k€ : rénovation aile Ouest,

-Ecole Freinet, 195 k€ : remplacement des menuiseries extérieures,

-Ecole Langevin, 179 k€ : remplacement des menuiseries extérieures et stores,

-Ecole La Bruyère, 93 k€ : remplacement sols souples, désamiantage hall accueil, panneaux photovoltaïques,

-Ecole Lagrange, 76 k€ : éclairage leds, réfection R+2...,

-Ecole Valles, 75 k€ : brasseurs d'air, panneaux photovoltaïques...,

-Ecole Langevin, 74 k€ : réaménagements intérieurs, panneaux photovoltaïques...,

-Ecole Rolland, 60 k€ : réaménagements intérieurs...,

Administration générale (1,1 M€)

-Relocalisation de services au CGV, 311 k€,

-Aménagement du Clos Gaillard, 144 k€,

-Aménagement et extension du Centre technique municipal, 91 k€,

-Aménagements du cimetière, 65 k€.

Culture (776 k€)

- Opération Ilot Ferry, 423 k€,
- Musée, 65 k€ : rénovation sanitaires, matériels, mobiliers, restauration d'œuvres...,
- Théâtre de la ville, 63 k€ : travaux de réaménagements intérieurs,
- Mise en lumière Cathédrale, Eglise Notre Dame, Maison des Têtes, Eglise Saint Jean, 50k€.

Sécurité et salubrité publique (446 k€)

- Maintenance et extension de la vidéosurveillance, 186 k€,
- Matériels et équipements pour la police municipale, 140 k€ dont caméras piéton,

Santé, social et famille (363 k€)

- Subvention d'investissement EPHAD CCAS, 350 k€,
- Matériels pour la direction de la santé publique, 13 k€.

Action économique (108 k€)

- Mise en lumière Fontaine monumentale, 43 k€,
- Subventions, aides aux commerçants, 26 k€,
- Kiosques boulevards, changement des ombrières, 26 k€,
- Etudes réaménagement de l'ex CIO, 14 k€.

Actions pour le logement (57 k€)

- Subventions dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), 28 k€,
- Travaux dans les logements mis en location par la collectivité 29 k€ dont logement école Archimbaud et résidence Clacton.

1.2.2 Les recettes d'investissement

	Chapitre	2019	2020	2021	Evolution en valeur 2021/2020	Variation moyenne annuelle 2021/2019
10	Dotations et avances	6 214 431,12 €	7 787 486,65 €	10 626 732,55 €	2 839 245,90 €	30,77%
13	Subventions reçues	3 827 033,28 €	4 494 506,73 €	3 598 205,24 €	- 896 301,49 €	-3,04%
16	Emprunt long terme	11 579 431,37 €	16 916,67 €	4 000 267,00 €	3 983 350,33 €	-41,22%
21	Immobilisations corporelles	- €	4 566,00 €	- €	- 4 566,00 €	S.O
23	Immobilisations en cours	- €	560,38 €	- €	- 560,38 €	S.O
45	Travaux pour compte de tiers	2 005 169,66 €	2 500 153,68 €	1 397 108,91 €	- 1 103 044,77 €	-16,53%
	TOTAL Recettes réelles	23 626 065,43 €	14 804 190,11 €	19 622 313,70 €	4 818 123,59 €	-8,87%
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	14 366 040,53 €	7 416 818,58 €	13 869 623,69 €	6 452 805,11 €	S.O
041	Opérations patrimoniales	4 486 992,96 €	111 535,43 €	2 967 461,94 €	2 855 926,51 €	S.O
	TOTAL Recettes Investissement	42 479 098,92 €	22 332 544,12 €	36 459 399,33 €	14 126 855,21 €	-7,36%

- Le chapitre 10, relatif aux dotations et avances se décompose de la manière suivante :
 - La recette du FCTVA : 2,123 M€, soit -670 k€ par rapport à 2020 ;
 - Le résultat de Fonctionnement affecté à l'Investissement : 7,459 M € qui augmente de +2,831 M€ par rapport à 2020, marquant l'amélioration de l'autofinancement de la collectivité ;
 - La taxe d'aménagement : 1,045 M€, soit -306 k€ par rapport à 2020.

- Les subventions d'équipement perçues (chapitre 13) se répartissent ainsi :

	2021
Etat	1 064 775,60 €
Région	183 174,79 €
Département	723 812,22 €
Agglo : neutralisation investissement 2020 et 2021	1 141 704,00 €
Autres partenaires	75 385,63 €
Amendes de Police 2020	409 353,00 €
TOTAL	3 598 205,24 €

A titre d'exemple, les subventions perçues par des organismes publics sont notamment :

- Etat : Dotations de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) (401 k€) : Parvis de la Gare, Place Manouchian, Ecoles Rigaud et Valles... Subvention suite à la neige de novembre 2019 (278 k€) ; subvention de l'ANRU dans le cadre du PRU 2 (232 k€) ; subventions FISAC (62 k€)...
- Région : subvention pour le Chemin de Ronde (181 k€). Le montant réel de cette subvention est de 800 000 €, le reste a été perçu aussi en 2021 sur le budget annexe Parkings car concerne le nouveau parking de la Place d'Armes.
- Département : acompte pour la Cité de l'escalade (255 k€), aménagement de voiries (236 k€), acomptes subvention neige 2019 (176 k€).

En ce qui concerne les autres partenaires :

- Le solde de la participation de l'ADAPEI dans le cadre du PUP (17 k€),
- La participation de la copropriété Les résidences d'Alzon (21 k€) pour la mise aux normes de l'Impasse d'Alzon,
- Des subventions de la Banque des Territoires/Caisse des Dépôts dans le cadre de Cœur de ville et des études en basse ville (16 k€)
- Un acompte de la participation de la CNR pour l'étude Maison du Tourisme Fluvial (8k€).

- En 2021, la Ville a eu recours à un nouvel emprunt pour financer son investissement, à hauteur de 4M€.
- Les recettes relatives au compte de tiers (chapitre 45) concernent principalement le quatrième acompte de la Région pour le remboursement des travaux du gymnase Valensolles (1 M€). Avec les subventions versées, précédemment présentées, la Région aura participé à hauteur de 5,2 M€ au financement de l'investissement en 2021. Il y a également des recettes de l'Agglo dans le cadre des délégations de maîtrise d'ouvrage (éclairage, eaux pluviales notamment).

2 PRESENTATION DE LA DETTE DU BUDGET GENERAL

2.1 Bilan au 31 décembre 2021

Au 31 décembre 2021, la dette du budget général de la ville de Valence est composée de 26 emprunts, pour un capital restant dû de 59 622 475 €. Le taux moyen à cette date est de 1,35 %, pour une durée résiduelle de 12 ans et 11 mois.

En 2021, la ville a mobilisé un emprunt de 4 000 000 € qui avait été contracté en 2020 auprès de la Société Générale sur une durée de 20 ans à un taux de 1,09 %.

Lors de l'installation de la municipalité 2014-2020, le dernier BP voté par la municipalité 2008-2014 prévoyait une dette de 72,2 M€.

Caractéristiques de la dette au :	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
L'encours de dette est de	65 917 121 €	60 469 365 €	59 622 475 €
Son taux moyen s'élève à	1,66 %	1,51 %	1,35 %
Sa durée résiduelle moyenne est de	14 ans et 1 mois	13 ans et 4 mois	12 ans et 11 mois
Sa durée de vie moyenne est de	7 ans et 5 mois	7 ans et 1 mois	6 ans et 10 mois

2.2 La structure de la dette

Le risque de taux est réparti de la manière suivante :

- La dette à taux fixe représente 65,25 % de l'encours. Cette proportion augmente par rapport à 2020 (62%).
- La dette à taux variable représente quant à elle 34,76 % de l'encours (Livret A compris). Cette part permet de profiter des taux courts bas observés actuellement et de dynamiser le taux moyen de la dette globale.
- Enfin il n'y a plus de dette structurée pour la première fois. En effet, la dette structurée est échu en raison de l'extinction du swap n°729 R ayant une jambe payeuse avec produit à barrière avec multiplicateur (6F) depuis le 1er février 2021.

De la même manière, au sens de la Charte de Bonne Conduite, **la dette de la ville de Valence est indexée à 100 % sur un risque 1A, elle est sécurisée** (c'est-à-dire non structuré).

2.2.1 Répartition par prêteur

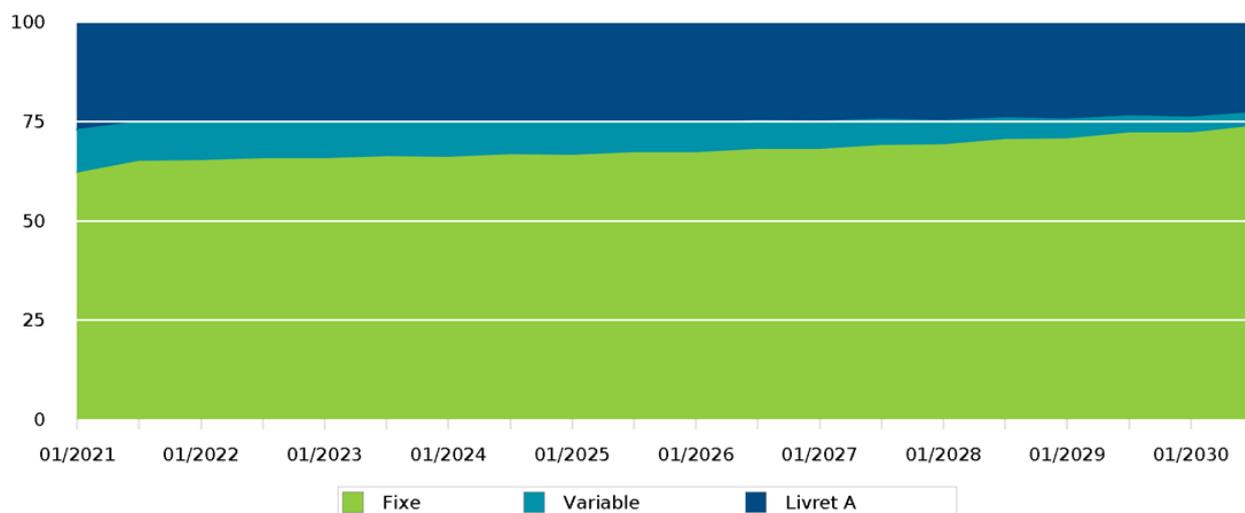
La dette de la ville compte 26 emprunts, contractés auprès de 6 groupes bancaires :

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD*
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	16 353 290 €	27,43 %
CAISSE D'EPARGNE	12 200 407 €	20,46 %
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	10 550 828 €	17,70 %
SOCIETE GENERALE	9 200 000 €	15,43 %
SFIL CAFFIL	7 820 222 €	13,12 %
CREDIT MUTUEL	3 497 729 €	5,87 %
Ensemble des prêteurs	59 622 475 €	100,00%

*Capital restant dû

2.2.2 Evolution du risque de taux

Perspectives d'évolution de chaque catégorie du risque de taux aux cours des prochaines années



La dette à taux fixe tend à augmenter jusqu'à représenter presque 74% de la dette en 2030. L'augmentation de l'encours à taux fixe s'explique par l'extinction moins rapide de l'encours fixe en comparaison du reste de la dette.

3 LES BUDGETS ANNEXES

3.1 Le Budget annexe Latour Maubourg

Le conseil municipal du 15 décembre 2010 a créé le Budget Annexe Latour Maubourg avec pour objectif de redonner une nouvelle vie à l'ancienne caserne militaire de 4,5 ha très proche du centre-ville, située au 70 avenue de Romans.

Le résultat de l'exercice 2021 est déficitaire pour la section d'investissement à hauteur de – 5 972,63 € et déficitaire de – 66 931,97 € pour la section de fonctionnement.

	Résultat de clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021 (4 = 1 + 2 + 3)
	1	2	3	
Investissement	- 11 431,46 €		5 458,83 €	- 5 972,63 €
Fonctionnement	- 8 785,23 €	- €	- 58 146,74 €	- 66 931,97 €
TOTAL	- 20 216,69 €	- €	- 52 687,91 €	- 72 904,60 €

Les dépenses sont constituées essentiellement par les échéances de dette qui représentent 220 614,17 € de capital (investissement) et 58 080,34 € d'intérêts (fonctionnement).

Sur l'année 2021, on trouve en recettes de fonctionnement :

- les loyers versés par Radio France Bleu,
- les cessions du pavillon Est.

		2019	2020	2021	Evolution en valeur 2021/2020	Variation moyenne annuelle 2021/2019
011	Charges à caractère général	- €	850,00 €	- €	- 850,00 €	S.O
65	Autres charges de gestion courante	- €	- €	2,86 €	2,86 €	S.O
66	Charges financières	63 737,39 €	59 890,61 €	58 080,34 €	- 1 810,27 €	-4,54%
67	Charges exceptionnelles	600,00 €	- €	- €	- €	S.O
	Dépenses réelles	64 337,39 €	60 740,61 €	58 083,20 €	- 2 657,41 €	-4,98%
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	- €	889 417,01 €	226 073,00 €	- 663 344,01 €	S.O
	TOTAL Dépenses de fonctionnement	64 337,39 €	950 157,62 €	284 156,20 €	- 666 001,42 €	110,16%

		2019	2020	2021	Evolution en valeur 2021/2020	Variation moyenne annuelle 2021/2019
75	Autres produits de gestion courante	130 047,30 €	78 028,38 €	26 009,46 €	- 52 018,92 €	-55,28%
77	Produits exceptionnels	- €	530 000,00 €	200 000,00 €	- 330 000,00 €	S.O
	Recettes réelles	130 047,30 €	608 028,38 €	226 009,46 €	- 382 018,92 €	31,83%
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	- €	333 344,01 €	- €	- 333 344,01 €	S.O
	TOTAL Recettes de fonctionnement	130 047,30 €	941 372,39 €	226 009,46 €	- 52 018,92 €	31,83%

		2019	2020	2021	Evolution en valeur 2021/2020	Variation moyenne annuelle 2021/2019
16	Emprunt	200 000,00 €	236 401,69 €	220 614,17 €	- 15 787,52 €	5,03%
20	Immobilisations incorporelles	8 000,00 €	- €	- €	- €	S.O
21	Immobilisations corporelles	10 520,18 €	10 537,16 €	- €	- 10 537,16 €	S.O
	Dépenses réelles	218 520,18 €	246 938,85 €	220 614,17 €	- 26 324,68 €	0,48%
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	- €	333 344,01 €	- €	- 333 344,01 €	S.O
041	Opérations patrimoniales	130 369,40 €	989,19 €	- €	- 989,19 €	S.O
	TOTAL Dépenses d'investissement	348 889,58 €	581 272,05 €	220 614,17 €	- 360 657,88 €	-20,48%

		2019	2020	2021	Evolution en valeur 2021/2020	Variation moyenne annuelle 2021/2019
10	Dotations et avances	38 859,49 €	65 709,91 €	- €	- 65 709,91 €	S.O
16	Emprunt long terme	500 000,00 €	- €	- €	- €	S.O
	Recettes réelles	538 859,49 €	65 709,91 €	- €	- 65 709,91 €	S.O
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	- €	889 417,01 €	226 073,00 €	- 663 344,01 €	S.O
041	Opérations patrimoniales	130 369,40 €	989,19 €	- €	- 989,19 €	S.O
	TOTAL Recettes d'investissement	669 228,89 €	956 116,11 €	226 073,00 €	- 730 043,11 €	-41,88%

Présentation de la dette du budget annexe Latour Maubourg

Au 31 décembre 2021, la dette du budget annexe Latour Maubourg est composée de 4 emprunts, pour un capital restant dû de 3 192 984 €. Le taux moyen à cette date est de 1,68 %, pour une durée résiduelle de 13 ans et 9 mois.

L'ensemble des emprunts est classé 1A, sans risque.

Sur l'année 2021, aucun nouvel emprunt n'a été contracté.

Caractéristiques de la dette au :	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
L'encours de dette est de	3 662 500 €	3 426 098 €	3 192 984 €
Son taux moyen s'élève à	1,79%	1,71 %	1,68 %
Sa durée résiduelle moyenne est de	15 ans et 8 mois	14 ans et 8 mois	13 ans et 9 mois
Sa durée de vie moyenne est de	8 ans	7 ans et 6 mois	7 ans

Détails de la dette au 31 décembre 2021 :

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	1 630 484 €	51,06 %	3,11 %
Variable	1 562 500 €	48,94 %	0,19 %
Total	3 192 984 €	100,00 %	1,68 %

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
ARKEA	1 562 500,00 €	48,94 %
SOCIETE GENERALE	1 200 000,00 €	37,58 %
CAISSE D'EPARGNE	430 484,14 €	13,84 %
Ensemble des prêteurs	3 192 984,14 €	100,00 %

3.2 Le Budget annexe Parkings

Depuis 2019, tous les frais, dont ceux de personnel, relatifs à la gestion du stationnement payant et l'ensemble des recettes relatives sont entièrement retracés sur ce budget. A ce titre, l'opération d'investissement de création du nouveau Parking du site Latour Maubourg fait partie des dépenses d'investissement.

Le résultat de l'exercice 2021 est excédentaire pour la section d'investissement à hauteur de 516 064,59 € et de 878 758,64 € pour la section de fonctionnement.

	Résultat de clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
	1	2	3	(4 = 1 + 2 + 3)
Investissement	- 388 786,93 €		904 851,52 €	516 064,59 €
Fonctionnement	521 000,54 €	- 220 745,05 €	578 503,15 €	878 758,64 €
TOTAL	132 213,61 €	- 220 745,05 €	1 483 354,67 €	1 394 823,23 €

En fonctionnement :

Les charges sont principalement constituées :

- de la surveillance du parking Clacton, de la maintenance des horodateurs et de la prestation de gestion des Forfaits Post Stationnement (FPS) au chapitre 011,
- des frais de personnel au chapitre 012,
- du reversement des recettes du parking du Clos Sylvestre au CCAS, au chapitre 67.

Les recettes sont constituées des encaissements de la régie Stationnement et de l'ensemble des recettes issues des parkings payants et des Forfaits Post Stationnement.

	2019	2020	2021	Evolution en valeur 2021/2020	Variation moyenne annuelle 2021/2019
011 Charges à caractère général	144 013,02 €	123 732,67 €	284 495,91 €	160 763,24 €	40,55%
012 Charges de personnel	398 886,65 €	471 711,23 €	422 217,76 €	- 49 493,47 €	2,88%
014 Atténuation de produits	828,00 €	150,00 €	- €	- 150,00 €	-100,00%
65 Autres charges de gestion courante	1,25 €	2,19 €	1,25 €	- 0,94 €	0,00%
66 Charges financières	- €	- €	13 551,80 €	13 551,80 €	S.O
67 Charges exceptionnelles	49 700,00 €	38 012,28 €	43 468,91 €	5 456,63 €	-6,48%
68 Dotation aux provisions	- €	- €	1 133,00 €	1 133,00 €	S.O
Dépenses réelles	593 428,92 €	633 608,37 €	764 868,63 €	131 260,26 €	13,53%
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 949,91 €	65 946,10 €	72 454,46 €	6 508,36 €	S.O
TOTAL Dépenses d'exploitation	615 378,83 €	699 554,47 €	837 323,09 €	137 768,62 €	16,65%

	2019	2020	2021	Evolution en valeur 2021/2020	Variation moyenne annuelle 2021/2019
013 Atténuation de charges	1 475,00 €	1 854,82 €	1 893,71 €	38,89 €	13,31%
70 Produits des services, ventes	54 378,33 €	65 954,83 €	57 034,80 €	- 8 920,03 €	2,41%
75 Autres produits de gestion courante	1 282 309,81 €	1 129 938,36 €	1 153 495,73 €	23 557,37 €	-5,16%
77 Produits exceptionnels	- €	- €	180 595,00 €	180 595,00 €	S.O
Recettes réelles	1 338 163,14 €	1 197 748,01 €	1 393 019,24 €	14 676,23 €	2,03%
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	22 807,00 €	22 807,00 €	- €	S.O
TOTAL Recettes d'exploitation	1 338 163,14 €	1 220 555,01 €	1 415 826,24 €	14 676,23 €	2,86%

En investissement :

Les dépenses correspondent à des grosses réparations sur les horodateurs, au solde des travaux de création du parking sur le site de la Place d'Armes (Latour Maubourg) et au remboursement de l'emprunt.

Les recettes correspondent à l'affectation du résultat 2020 et aux soldes des subventions pour la Place d'armes de la Région et du Département.

	2019	2020	2021	Evolution en valeur 2021/2020	Variation moyenne annuelle 2021/2019
21 Immobilisations corporelles	19 754,00 €	72 807,76 €	8 080,47 €	- 64 727,29 €	-36,04%
23 Travaux en cours	1 607 325,52 €	68 215,28 €	79 559,25 €	11 343,97 €	-77,75%
45 Travaux pour compte de tiers	- €	441 586,72 €	1 374,60 €	- 440 212,12 €	S.O
16 Remboursement capital de la dette	- €	- €	66 776,93 €	66 776,93 €	S.O
Dépenses réelles	1 627 079,52 €	582 609,76 €	155 791,25 €	- 426 818,51 €	-69,06%
040 Opérations d'ordre transfert entre sections	- €	22 807,00 €	22 807,00 €	- €	S.O
041 Opérations patrimoniales	10 270,35 €	66 211,27 €	- €	- 66 211,27 €	S.O
TOTAL Dépenses d'investissement	1 637 349,87 €	671 628,03 €	178 598,25 €	- 493 029,78 €	-66,97%

	2019	2020	2021	Evolution en valeur 2021/2020	Variation moyenne annuelle 2021/2019
10 Dotations et avances	- €	448 134,84 €	220 745,05 €	- 227 389,79 €	S.O
13 Subventions reçues	228 077,00 €	- €	790 250,26 €	790 250,26 €	86,14%
16 Emprunt long terme	- €	1 000 000,00 €	- €	- 1 000 000,00 €	S.O
23 Immobilisations en cours	- €	1 107,96 €	- €	- 1 107,96 €	S.O
Recettes réelles	228 077,00 €	1 449 242,80 €	1 010 995,31 €	- 438 247,49 €	110,54%
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 949,91 €	65 946,10 €	72 454,46 €	6 508,36 €	S.O
041 Opérations patrimoniales	10 270,35 €	66 211,27 €	- €	- 66 211,27 €	S.O
TOTAL Recettes d'investissement	260 297,26 €	1 581 400,17 €	1 083 449,77 €	- 497 950,40 €	104,02%

Présentation de la dette du budget annexe Parkings

Au 31 décembre 2021, la dette du budget annexe Parkings est composée d'un emprunt contractualisé en 2020 auprès de la Caisse d'Épargne. Le capital restant dû s'élève à 933 223 €. Le taux fixe est de 1,05 %, pour une durée résiduelle de 13 ans et 1 mois.

L'emprunt est classé 1A, sans risque.